Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des droits des femmes

Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

10 juillet 2012

Création de la Fédération femmes administrateurs

Nous avons annoncé un peu vite (synthèse du 3 juillet) la création d'une **Fédération femmes parité**. Si l'information était bonne, le nom de la fédération finalement choisi n'était plus celui là : il s'agit en fait de la **Fédération femmes administrateurs** (dommage pour le -trices NDC). « *Cinq associations de femmes exerçant des responsabilités dans les métiers du chiffre, du droit ainsi que dans le secteur public se sont regroupées sous une bannière commune : la Fédération femmes administrateurs* » annonce **La Tribune** le 3 juillet sur son site. « *Création de la Fédération femmes administrateurs* » reprend **Les Echos** 4 juillet. L'**Agence France Presse**, qui a consacré un dépêche au lancement de la fédération souligne que son premier objectif « *sera d'accompagner l'impulsion donnée par les pouvoir publics et mettre en place une nouvelle gouvernance à travers de la loi Copé-Zimmermann, a expliqué Agnès BRICARD, présidente du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC) et principale initiatrice du projet. Pour elle, ces quotas devraient être également étendus à toutes les organisations professionnelles et institutions représentatives* ». Les cinq associations fondatrices de la fédération représentent les professions suivantes : experts-comptables (Association des femmes diplômées d'expertise comptable administrateurs), avocates (Association Femmes AAA+), juristes (Association française des femmes juristes), Fonction publique (Association administration moderne), Huissiers de justice (Association des femmes huissiers de justice).